



Lundi 20 septembre
2010

Traverses N° 70

TRAVERSES UNITAIRES



La revue d'EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Sommaire :

- * Édito : La chèvre, le mouton et le cochon 1
- * Retraites : « mère des réformes », « mère des batailles » 2-3
- * Retraites : Non au simulacre et à la régression 4
- * Fonctionnaires et femmes : du balai ! 5
- * EPA rencontre le cabinet du ministre Daubresse 5
- * Envie d'Agir : désarroi, abandon et transfert 6
- * Service civique : du code du travail au code du service national ! De l'État à l'Agence ! 7-8
- * Juin 2010, Erquy 9
- * Les associations face à des subventions compatibles avec le droit européen ? 9-10
- * Loi de modernisation du dialogue social 11
- 19 octobre 2010 : Les DDI et DRJSCS élisent leurs comités techniques 12-13
- * EPA C'est quoi ? 14 à 16
- * Eh EPA ! C'est quand qu'on va où ? 17
- * Madelein Mesnard 18-19
- * 10 bonnes raisons de se syndiquer 19
- * Fiche de syndicalisation 21-22
- * Pour contacter EPA 20

EDITO : La chèvre , le mouton et le cochon

Une chèvre fédérale, un mouton syndical, un cochon syndiqué

Unis dans un même char, s'en allaient en manif.

La bataille des retraites les avait rassemblés

Rien dans leur beau contrat ne supposait canif
Jamais leur unité ne serait lézardée

La position commune ils sauraient conserver.

L'action durait, durait, le conflit durcissait

Le régime Tsar kocrate jamais ne faiblissait

Et le char syndical en dates rebondissait.

Partout des processions publiques se trimballaient.

Mais un jour le cochon en eut marre des secousses

Il se mit à crier partout sur le chemin

Juppé ou Raffarin devaient être à ses trousses

Ou il craignait peut être qu'un Fillon ne le trousses

Ou bien que l'UMP ne lui vole sa bourse.

Enfin notre pourceau s'écriait au secours

Disant que les manifs n'étaient plus un recours.

La chèvre et le mouton sont créatures plus douces.

Elles demandent au cochon mais pourquoi cette mousse ?

Qu'as-tu donc à te plaindre ?

Il n'y a nul mal à craindre.

Tu vas voir les retraites on va les négocier

Rien ne sert de crier du haut de ton gosier.

On s'occupe de tout. N'a-t-on pas mine honnête ?

Apaise ton courroux, cesse là ta tempête.

Jamais sur la retraite nous ne battons retraite.

Mais que vous êtes sots répartit le cochon.

Que non, nous sommes sages rétorqua le mouton.

Sots vous êtes cette idée désormais m'est plantée dans la tête

Vous croyez que le Tsar Kocrate peut négocier ?

Il va traire la chèvre et les cornes lui scier.

Non ,cochon : 2012 sera vite arrivé.

Quoi ! Tu crois que Ségo ta laine pourra sauver ?

Va lui dit le mouton il faut de la patience

Tabler sur l'alternance et jouer un coup d'avance.

Compères chèvre et mouton je ne vous rends pas raison.

Chèvre a le lait, mouton la laine le tsar va vous en décharger

Mais après il va vous manger.

Moi qui ne suis que cochon je sais bien que mon compte est bon.

Quand le mal est certain, la plainte ni la peur ne changent le destin.

Seule l'action collective peut ouvrir un chemin

La grève reconductible en est un des moyens

Camarades cochons prenons nos sorts en main

Car la délégation cache à vue ses desseins.

Didier Hude

Retraites : « mère des réformes », « mère des batailles »

Après la manifestation du 24 juin, celle du 7 septembre, avec probablement près de 2 millions de manifestants, atteste d'un écho important au sein de la population. Les sondages semblent par ailleurs attester de l'impopularité d'une réforme dont l'injustice lézarde y compris une part du camp présidentiel.

Face à cela, la stratégie syndicale voudrait apparaître sans failles. Elle repose sur des appels à des journées isolées de 24 heures. La réaction gouvernementale consiste à reconnaître en elles de nécessaires accès de fièvre. Ces exutoires de la rue qui s'estomperont avec le temps.

Les discours syndicaux donnent souvent l'impulsion des luttes. Ils catalysent le monde salarial et, sans se substituer à l'action collective, donnent du sens et fédèrent. C'est là leur vertu première. Le discours ne se résume pas à un jeu médiatique. Il est marquage de positions face au patron ou au gouvernement en même temps qu'il produit du lien pour l'action collective. Mais quand le discours s'étirole, ne se tient plus, c'est toute la dynamique syndicale qui vient à vaciller. Sa fonction symbolique sur les masses est atteinte. La virulence de micro ne dissimule pas longtemps la faiblesse des mandats.

De ce point de vue, le communiqué intersyndical (CGT, CFDT, FSU, UNSA, CGC, CFTC) du 8 septembre est symptomatique d'une incapacité à produire autre chose qu'une nouvelle journée d'action, le 23 septembre, sur la base d'un texte de plus en plus lisse, à mesure que le terme du conflit s'annonce.

Le 7 septembre a révélé une véritable préoccupation dans l'ensemble du pays. Il y a un indicateur puissant pour cela : le nombre de petites villes où se sont déroulées des manifestations avec des chiffres rarement ou jamais atteints. Quand ce phénomène se vérifie c'est que, comme au moment du débat sur le traité constitutionnel européen, le sujet des retraites se discute partout dans les lieux de vie familiale et publique. Le 7 septembre, même les salariés, traditionnellement pas ou peu syndiqués, des petites et moyennes entreprises étaient là. C'est là un autre indicateur peu banal.

La morgue gouvernementale, la convenance syndicale

L'Élysée et Matignon conviennent d'un mécontentement populaire. Ils l'intègrent dans leur raisonnement. Chacun est dans son rôle. La rue ne gouverne pas, elle s'exprime. Son expression fait d'ailleurs partie du processus. On peut y répondre par des ajustements à la marge de certains articles de la loi qui s'élabore à l'assemblée nationale. Ce faisant, les manifestations sont partiellement recyclées. Elles participent de la production de la loi et leurs auteurs syndicaux sont ainsi reconnus.

Cette habileté relative du gouvernement revient à se servir des défilés en les réduisant à un rituel et des carnivals populaires indispensables à un processus d'élaboration d'une loi majeure par son impact sur la totalité de la population. Sur le sujet des retraites, seul 1995 a été un échec gouvernemental. Auparavant la réforme de 1993, destinée à préparer le terrain, avait profité de la division syndicale dans le secteur privé. Depuis, 2003 a montré ses limites et la signature de la CFDT

a témoigné d'un virage audacieux pris par cette confédération. Plus récemment la stratégie syndicale de journées isolées en 2009 a prouvé aussi ses limites. L'axe syndical construit à partir de la CFDT et de la CGT témoigne donc d'un déficit d'efficacité déjà testé, ressenti par la population. La faiblesse de la syndicalisation n'est pas le fait du hasard et il y a un rapport délicat entre une délégation de confiance relative envers les syndicats et en même temps le sentiment qu'ils ne pèseront pas ou peu car trop affaiblis.

La négociation, pour nécessaire qu'elle soit, est le prolongement d'un rapport de forces établi lors d'un conflit social. La négociation est au conflit social ce que la diplomatie est à l'art de la guerre entre états, y compris la guerre économique. Sans rapport de force, le salarié est rarement vainqueur, sinon jamais, face au décideur. Il n'est pas besoin d'être grand stratège pour le vérifier quand on gagne ou perd une lutte sur son lieu de travail. On ressent immédiatement la position de force ou de faiblesse face au patron ou son effigie chef de service.

Or les « gens normaux », qui ne sont souvent pas ou plus syndiqués, vivent les diktats de la tourmente financière comme tout le monde. Ils en intègrent de surcroît quotidiennement des schèmes de pensée subliminaux dignes de Big Brother. Ces gens normaux voient bien que le syndicalisme est incapable d'enrayer les reculs sociaux. Au mieux il en négocie la forme.

La structure de la communication syndicale se cale sur celle des pouvoirs en place, gouvernement ou patronat. Les phrases, le calme d'une diction mise à distance, révèlent l'aspect professionnel du leader social et politique. Face à la technocratie, la complexification économique, les syndicats se dotent nécessairement des mêmes structures et compétences que celles des organisations qu'elles affrontent ou côtoient. Pour gagner une bataille aujourd'hui il faut de la communication (la rue en participe) mais le rapport de force n'est plus requis. Il est soit devenu has been, soit trop difficile à obtenir. La langue syndicale a mis sa cravate.

Le syndicalisme, dit réformiste, a le vent en poupe

Sans lire dans l'avenir, on peut cependant lire dans les signaux du présent. Fortement tancée, voire déconsidérée, en 2003 la CFDT donne l'impression de coller à l'intersyndicale. En fait, avec l'UNSA, elle ne cesse de faire valoir un calendrier et des modalités d'action un ton en dessous de la CGT et surtout de la FSU et Solidaires. FO est ailleurs, dans une posture de retrait. La CFDT donne l'impression qu'elle joue déjà le coup d'avance de 2012 en prenant date avec l'alternance. De ce point de vue, la tribune libre de François Chérèque et de tenants d'une gauche sociale et libérale, publiée dans le journal Le Monde du 9 septembre illustre le propos. La doctrine développée sur les retraites permet de mesurer le fossé qui existe avec les positions de la CGT mais également avec d'autres composantes de l'intersyndicale dont la FSU.

Retraites : « mère des réformes », « mère des batailles »

Curieusement, l'unité syndicale, avec le positionnement adopté par la CGT, favorise un certain renouveau cédétiste. La stratégie actuelle, consistant à laisser passer la réforme en revenant après sur une partie des dégradations, grâce à des proximités politiques d'alternance, n'est pas non plus un mauvais scénario pour l'UNSA. C'est le syndicalisme qui s'affiche réformiste qui se sort le mieux du scénario actuel qui favorise les « corps intermédiaires ». La CGT jusqu'à présent n'était pas adepte d'un syndicalisme de délégation. Les choses changent. Derrière un discours consistant à faire plier le gouvernement, elle reprend des formules partagées avec la CFDT et l'UNSA. Il y a deux fers au feu : amplifier la mobilisation et en même temps conserver la main cédétiste. Cela revient à tenir un discours volontariste sur la mobilisation tout en tempérant des secteurs qui versent dans l'intention de partir en grève reconductible. Les responsables des Unions Départementales de la CGT avancent que la base n'est pas encore prête et que du chemin reste à faire pour bien expliquer et faire partager la nocivité de la réforme, la nécessité d'une riposte forte. Sincère ou convenu ce discours dominant reflète très probablement un sentiment qu'on ne peut partir en grève reconduite au vu du désert syndical français. Mais cette impuissance cultivée ou, a contrario, cette volonté déterminée d'appuyer sur le frein social va alimenter et alimenter déjà des rancœurs. Elles sont d'autant plus fortes que la CGT, comme la FSU, reprennent à leur compte et justifient avec des vocabulaires intégrés la ligne officielle d'une intersyndicale qui déçoit les plus mobilisés qui ne sont pas forcément les plus politisés. Cette façon de faire peut alimenter les discours les plus radicaux (Solidaires) mais pas nécessairement les plus partagés par un salariat qui reste à mettre en action.

On peut penser que la CGT, tout comme la CFDT, estime que leur position rassemblée peut influencer sur le programme du parti socialiste (qui tarde à se dévoiler avec précision sur les retraites et ce n'est pas un hasard), mais aussi de ses alliés politiques (Verts et Parti Communiste). L'idée selon laquelle il faut un débouché politique aux revendications syndicales rejoint un vieux principe pragmatique. Un gouvernement et un président incapables de discuter, discrédités dans la manière même de gérer le pouvoir, alimentent ces stratégies d'échecs complexes parce que le syndicalisme n'est pas dépositaire d'une puissance suffisante. L'Élysée ne s'en cache pas. Il fait le pari que les manifestations sont un substitut à la grève. Pour autant, même si elle passe, sa réforme lui coûtera en impopularité. La « retraite » est pour le président en exercice la « mère » de toutes les réformes et c'est vrai. Si elle passe, cette loi va préparer l'alignement de tous les régimes sur celui qui est le plus bas (le régime général) et qu'on affaiblit encore plus de réforme en réforme. Le code des pensions des fonctionnaires est dans le viseur et avec lui le statut de la fonction publique. Tous les régimes spéciaux

sont appelés à disparaître. La cohérence du dogme économique libéral est prégnante.

Si le syndicalisme n'est pas capable de proposer des perspectives d'action ambitieuses, d'appeler à la grève reconductible, à sa généralisation, il risque de perdre bien plus que la bataille des retraites. Certes, une grève généralisée ne se décrète pas. Ce sont les salariés qui la décident et la votent sur les lieux de travail. Mais si les syndicats ne donnent pas de signal, les salariés ne peuvent rien ou trop peu sans outils de luttes, sans les relais syndicaux qu'ils alimentent. Les coordinations, souvent anti-syndicales, ont des limites évidentes dans les débouchés des luttes.

Mi octobre, tout sera joué. C'est maintenant qu'il faut agir. Qui peut croire que des journées de 24 heures impressionnent ? Qu'elles sont le moyen de faire céder le gouvernement qui est ici le faux nez du patronat ? Perdre cette bataille sans même avoir cherché à la mener sur la base d'un vrai rapport de forces serait servir une implosion syndicale de ce qui reste du syndicalisme qui n'accompagne pas dans notre pays. Non à la ligne Maginot syndicale, oui à la Résistance. Sans blocage économique du pays l'action syndicale ne sera qu'une agitation sociale d'amplitude convenable et ritualisée.

Didier Hude



Manifestation du 7 septembre à Nantes - Jean-Louis Duc

Retraites : Non au simulacre et à la régression

La puissance des manifestations du 7 septembre a contraint le Président de la République à s'exprimer sur le projet de réforme des retraites avant le vote au parlement intervenu le 15 septembre. Tout en confirmant le fond du projet, la fin de la retraite à 60 ans et le report de l'âge sans décote à 67 ans, il a procédé à quelques retouches cosmétiques de son projet de régression. Il continue d'esquiver des débats essentiels, comme celui des inégalités hommes / femmes et refuse toujours d'ouvrir le débat du financement et d'une autre répartition des richesses.

S'agissant de la Fonction publique, les régressions au nom de l'équité sont confirmées.

L'alignement des taux de cotisation conduit à la perte d'une journée de salaire par mois. Aucune réponse n'est apportée au projet régressif de mettre l'attribution du minimum garanti sous condition d'obtention du taux plein. « L'équité public/privé » chère à Eric Woerth est une machine à détruire.

Les protestations massives relatives à la suppression brutale du droit à la retraite des mères de 3 enfants ayant 15 ans de service ont contraint le pouvoir à réagir. L'amendement gouvernemental permet aux fonctionnaires âgées de 57 ans au moins au 1er janvier 2011 de garder le bénéfice de la loi en vigueur. En revanche, il confirme le projet pour toutes les autres et ne résout pas le problème. Les dispositions envisagées pousseraient des milliers de femmes à cesser leur activité bien avant 60 ans alors qu'elles ne le souhaitent pas et pénaliseraient les missions les plus féminisées du service public, santé, social et éducation...

Alors que le Président prétend être prêt à « compléter le projet du gouvernement » sur plusieurs points dont celui de la pénibilité, le groupe UMP a fait adopter des amendements qui aggravent le texte initial, comme la cessation progressive d'activité (CPA) dans la Fonction publique, déjà fortement dégradée par la réforme de 2003.

Prétendant améliorer la situation des poly pensionnés, le gouvernement dépose un amendement qui en accroîtra le nombre, sans même avoir indiqué les mesures envisagées pour corriger les injustices dont ils sont actuellement victimes dans le calcul de leur pension. De plus, rien n'est prévu pour prendre en compte les carrières structurellement courtes, les années d'études et de thèse, les années travaillées à l'étranger.

Désormais le projet de loi est voté par la seule majorité. La Gauche et le MODEM ont voté contre.

Mais rien n'est joué pour peu qu'on change le scénario de l'action syndicale.

Le 15 septembre, dans les départements, des actions symboliques ont eu lieu pour maintenir une pression minimale le jour du vote à l'assemblée.

Vouloir imposer un recul de l'âge de la retraite est un non sens, non seulement au regard de l'histoire sociale mais aussi au regard de l'évolution des modes de production. Avec la FSU, EPA n'accepte la dégradation de notre régime de retraite, sous pression et au profit des marchés financiers. Cette logique financière vole aux salariés l'augmentation de l'espérance de vie.

Le gouvernement doit cesser de mentir. Les déficits

actuels des régimes de retraite sont moins dûs à la situation démographique qu'à la crise économique, aux choix d'exonération patronale, aux choix sociaux faits par le gouvernement, notamment en termes de partage des richesses. D'autres solutions de financement des retraites par répartition et du code des pensions sont possibles.

Il est encore temps pour le gouvernement d'entendre le refus massif du pays et de retirer son projet pour ouvrir de

réelles négociations sur d'autres bases. Il n'arrivera pas à contourner l'opposition à son projet, réaffirmée encore par de nouveaux sondages. Ce pouvoir a choisi l'affrontement et la brutalité est sa seule règle de conduite : ça passe ou ça casse.

Non seulement les salariés doivent se mobiliser le 23 septembre, encore plus massivement que le 7, mais il faut décider de la reconduction de la grève partout où c'est possible. Un préavis de grève a été déposé qui couvre les grévistes jusqu'à mi octobre.

La FSU ne décide pas pour les salariés. Mais si des signaux sont donnés elle sera en mesure de peser autrement dans une intersyndicale nationale trop attentiste pour amplifier le mouvement interprofessionnel. La stratégie des journées isolées de 24 heures ne prépare pas la mise en échec du gouvernement, elle ne sert qu'à ouvrir des négociations avec les syndicats d'accompagnement critique.

Il n'est pas écrit que la fin de la retraite à 60 ans a sonné, il n'est pas écrit que ce projet de réforme des retraites aille à son terme.

Continuons à nous mobiliser pour affirmer que d'autres choix sont possibles !

Le secrétariat national EPA



Fonctionnaires et femmes : du balai !

Au détour de l'article 18 du projet de loi sur les retraites se niche une nouvelle arnaque contre les femmes fonctionnaires.

En vertu de dispositions « natalistes », les fonctionnaires, pères ou mères de trois enfants, et ayant quinze ans de service, peuvent liquider leur retraite sans avoir à attendre l'âge légal de 60 ans. Certes ces mesures datent de 1924 mais elles n'ont rien d'obsolete. Ce « privilège » concerne à peu près 15 000 fonctionnaires chaque année. Il devait être supprimé le 1^{er} janvier 2012. Il ne sera théoriquement que le 1^{er} janvier 2017. Un sursis a été « gagné » après l'immense manifestation du 7 septembre. Il faudra donc avoir eu au moins trois enfants le 31 décembre 2016 et 15 ans de service à cette date.

Cette mesure fait partie d'un panel régressif destiné à aligner par le bas les fonctionnaires sur le régime général. La volonté non dissimulée, intégrée dans les réflexions de la CFDT, est de remettre en cause le code des pensions à court terme : calcul de la pension sur le traitement des six derniers mois d'activité, inscription des fonctionnaires de l'État au « grand livre de la dette publique » (il n'y a pas de caisse de retraite pour l'État)...

En jouant sur le fait que l'immense majorité des Français ignore les mécanismes d'organisation et de gestion de la fonction publique, le gouvernement se livre à un jeu méthodique de désinformation pour servir son projet hostile et réactionnaire.

Le qualificatif de réactionnaire s'applique décidément bien à l'équipe politique qui règne. Rien n'est négociable avec elle. La mise en échec s'impose à la rentrée par une grève massive qui se doit de paralyser le pays pour être efficace et peser pour un retrait de la loi dans son ensemble. Ce n'est pas vers cela que nous allons puisque les grandes manœuvres ont commencé dans les couloirs parisiens avec la CFDT qui lâche des annonces pour sortir par un pseudo haut du conflit, la CGT et la FSU qui sont dans un attermoiement qui a de quoi inquiéter et Solidaires et la fondation Copernic qui jouent une partition radicale (juste certes) mais dangereuse pour une unité qui, il est vrai, n'est plus que de façade.

Prions pour que les femmes retrouvent des droits quand la gauche reviendra.

Didier Hude

EPA rencontre le cabinet du ministre Daubresse

Nous avons été reçus le 11 juin par l'adjointe au directeur du cabinet : Mme Moinard. Didier Hude, Marie-Christine Bastien et Christian Chenault représentaient EPA.

Lors des présentations d'usages, Mme Moinard nous informe qu'elle a été auparavant au cabinet de Valérie Pécresse à l'enseignement supérieur, chargée des relations avec les syndicats étudiants, et conseillère de J-P Raffarin sur les questions de Jeunesse. Elle nous a précisé que la durée de vie du ministère de la Jeunesse et des solidarités actives n'avait rien d'établi, car des projets de remaniements étaient étudiés pour des dates de mise en œuvre incertaines.

L'échange a surtout porté sur l'avenir des corps de Jeunesse et Sports, suite à l'envoi d'une note commune EPA - SEP sur la fusion des corps.

La question de la fusion est bien l'une des préoccupations du, voire des, ministères. Notre hypothèse de fusion des CEPJ, ChEPJ et CTPS dans le corps de CTPS ne rencontre pas l'enthousiasme de nos interlocuteurs, en particulier parce que la fusion des seuls corps du secteur Jeunesse ne devrait pas satisfaire aux exigences du grand chantier de diminution du nombre de corps de fonctionnaires.

Mme Moinard nous a affirmé qu'il n'y

avait pas de dogme du côté du ministère de la Jeunesse pour une fusion avec les corps du secteur « sports ».

Et comme nous avons expliqué notre attachement à la mission éducative, plus qu'à l'action sociale et l'accrochage des corps JS aux corps de professeurs certifiés et agrégés de l'Éducation Nationale Mme Moinard a interrogé l'hypothèse d'une fusion avec des corps de l'éducation nationale.

Le niveau de recrutement ne semble pas avoir fait l'objet de préoccupations particulières de la part du cabinet. Notre questionnement sur un possible recrutement au master demandé par le SNEP et le SNAPS a suscité de l'étonnement.

Notre crainte, fondée sur les propos tenus par la DRH Mme Kirry, de nous voir proposer un corps unique et des grades fonctionnels a été exposée. La réponse s'est voulu rassurante : nous n'avons pas compris, il faudrait que nous soyons destinataire des éléments de présentation et d'explication de ce projet de grade fonctionnel. Les agents conserveraient ce grade fonctionnel.

L'attente du ministère est celle d'une position commune des syndicats sur cette question de la fusion des corps.

La question des missions a été effleurée compte tenu de la durée de l'entretien. Nous avons eu le temps d'exposer en quoi consis-

taient nos missions statutaires. Il nous a été répondu que la RGPP ne sera pas remise en cause, et qu'il nous faut être « *proactifs* ». Nous n'avons pas eu le temps de faire préciser à notre interlocutrice ce que cela pouvait bien signifier.

Cette courte entrevue en nécessite une autre, ce dont Mme Moinard a convenu, avec M. Daubresse. Elle est fixée le 20 septembre.

Reste à savoir si le ministère existera encore fin octobre et s'il aura le poids nécessaire pour peser sur la promotion d'une mission éducative pour les services en charge d'une politique pour la jeunesse.

L'adresse intersyndicale EPA SEP a marqué, elle doit se poursuivre et nous sommes invités à élargir la réflexion au secteur Sport et même au delà. Le problème est que le SNAPS réfléchit et propose tout seul, sans concertation ni avec le SNEP ni avec EPA. On peut donc être inquiets d'idées générées dans le secteur sports par le SNAPS ignorant avec superbe un secteur JEP à leurs yeux inutile et sinistré.

Il faudra que même dans la période électorale chacun prenne la mesure de l'urgence d'un front syndical sur la question des statuts et de de la fusion des corps.

Marie-Christine Bastien

Envie d'Agir : désarroi, abandon et transfert

En plein été, un coup de tonnerre : « envie d'agir » c'est fini ! Ce dispositif était l'un des plus emblématiques d'un ministère oublié de l'éducation populaire, recentré jusqu'à l'obsession sur les publics jeunes. Et voilà que ce ministère flingue non seulement un de ses « fleurons » lisibles en terme de médiatisation, mais qu'il trace un trait sur les jeunes mobilisés sur leurs « projets », qu'il ignore délibérément les réseaux partenariaux construits dans les départements et régions

Des signes avant-coureurs laissaient entendre sa disparition au sein de la DJEPVA . On savait que le budget « jeunesse » aurait à être redéployé avec la mise en place du service civique. En même temps les rumeurs étaient insistantes sur des coupes sévères dans une fourchette qui pourrait aller de 25 à 50% ! Mais de là à envisager la brutalité de cette disparition !

EPA (et le syndicat des CTP avant lui) n'avait pas une considération débordante pour ce dispositif et ses griefs portaient moins sur ce que ce programme était devenu que sur la manière dont il était né, quelles que soient ses dénominations antérieures, il y a plus de 20 ans. Déjà, à l'époque, il y avait eu redéploiement. L'enveloppe nationale de subventions aux associations et de soutien aux pratiques culturelles des amateurs avait été redirigée vers la ligne « jeunes ». Nous avions fustigé le fait qu'on affaiblisse le soutien au mouvement associatif en privilégiant des formes hybrides de sponsoring qui visaient des publics jeunes au demeurant originaires de classes moyennes. Le conseiller de l'époque avait reconnu avec un certain cynisme que le Défi jeunes de l'époque devait faire sa place et qu'on n'envoyait pas dans le ciel une fusée qui n'était pas performante. Il nous fallait comprendre que les publics en difficulté n'étaient pas la cible mais bien les couches moyennes plus disposées à bénéficier du sponsoring. Peu à peu et quoi qu'on en pense les « défis », projets « j », « envie d'agir » ont structuré les réseaux de la jeunesse et des sports. Des collègues y ont forgé

une identité professionnelle. Des réseaux se sont créés. Une réflexion s'est construite et de véritables éléments de déontologie ont été érigés, reprenant des dimensions pédagogiques et parfois techniques.

Ainsi, bien que critiquable à nos yeux, ce programme a été traité avec soin et volonté d'en faire quelque chose d'intéressant et d'intelligent par nombre de collègues CEPJ, voire professeurs de sports. Un véritable succès du programme peut même être observé et peut-être « envie d'agir » meurt-il aussi de ce succès. Nombreuses sont les villes, les régions, les départements qui repris des cahiers des charges sous des formes proches d'envie d'agir, jusqu'aux CAF qui souvent ciblent des publics qui se recoupent. Le constat que de nombreuses collectivités ont repris à leur compte ces financements permet plus facilement à l'État de se désengager.

C'est à nos yeux une crainte majeure. On voit bien que partout l'État réduit sa voilure et ses ambitions (la logique RGPP n'est pas venue par génération spontanée). Le risque est énorme, l'action éducative complémentaire à l'École n'étant pas reconnue comme une prérogative d'État mais de développement local, de voir s'étioler régulièrement les compétences nationales tant en direction des populations (jeunes ou non) que des démarches d'éducation populaire. Seule la réglementation est un axe fort de stature nationale.

Il fallait abonder le budget de l'agence pour le service civique. Pour cela il était prévisible qu'à fonds constants dans un secteur ministériel un système de vases communicants se mette en place. Que la méthode est irrespectueuse des salariés du MJSA, des partenaires impliqués dans les projets et surtout des jeunes eux-mêmes est un épiphénomène. Les délais relèvent de l'indécence.

Quant aux CEPJ impliqués dans les dispositifs, ils auront à opérer une

reconversion de profil de poste que l'encadrement de leur DDI (ou de leur DR) leur communiquera dans les jours à venir en fonction des nouveaux « dossiers » qu'ils auront à avaler. Le métier de CEPJ se détériore à une vitesse remarquable et en DDCS ou DDCSPP (mais le phénomène n'épargne pas les DR). On vérifie la perte de sens d'une revendication éducative étouffée par l'urgence de tâches qui ne se réfèrent même plus à un concept fumeux de cohésion sociale mais à l'urgence de traitement administratif. Fonctionnaire est un métier qui se suffit à lui-même.

Les racines du corps des CEPJ (les CTP d'antan), celles de l'ensemble des corps constituant l'ex MJS, étaient trempées dans une conception vivace d'un idéal républicain nourri par l'émancipation individuelle et collective, l'éducation populaire. Avec le philosophe Jankélévitch, le CEPJ moyen pouvait assurer aux usagers associatifs ou non : « je serai toujours le gardien de tes droits, jamais le flic de tes devoirs ». On vérifie que sans réaction forte et collective, il ne restera bientôt plus que des missions relevant du code du service national (le service civique) et de la réglementation dans les directions départementales. Putain le virage !

Ne pas plier : je connais des roseaux qui sont devenus cons !

Didier Hude



Service civique : du code du travail au code du service national ! De l'État à l'Agence !

Martin Hirsch, haut commissaire à la jeunesse du 12 janvier 2009 au 22 mars 2010, a travaillé à définir les conditions de la mise en oeuvre du service civique. Il s'y est reconverti avec quelques collaborateurs. Après qu'il ait quitté le gouvernement, l'Élysée et Matignon l'ont nommé président de l'agence du service civique le 14 mai 2010. Son ancien directeur de cabinet, Jean-Benoît Dujol en est le directeur. Le directeur et la sous directrice de la DJVAEP et la DRJSCS de Lorraine font partie du conseil d'administration de 14 membres. Y participent deux anciens ministres : Luc Ferry et Jacques Godfrain.

C'est moins en tant qu'ancien ministre de l'éducation et de la jeunesse que Luc Ferry a été désigné qu'au titre de sa fonction de président du Conseil d'Analyse de la Société. Cet organisme, placé auprès du Premier ministre a pour mission "d'éclairer les choix politiques du Gouvernement par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société".

Jacques Godfrain, ancien député, ancien ministre de la coopération du gouvernement Juppé, a été membre du bureau l'Union des Démocrates pour la République (UDR), secrétaire général chargé de la sécurité, des questions sociales et des professions libérales du Rassemblement pour la République (RPR), secrétaire national chargé de l'Afrique de la fédération des français de l'étranger de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) et du comité d'honneur du Mouvement initiative et liberté. Il préside aujourd'hui l'association France Volontaire. Cette association créée le 1er octobre 2009, prend le relais de l'Association Française des Volontaires du Progrès, créée en 1963, dont elle est issue.

L'INJEP est membre de ce Groupement d'Intérêt Public, (statut de l'agence) et son directeur le représente au conseil d'administration.

Pour coller à la RGPP et à la volonté de réduire les prérogatives de l'État, c'est encore une fois par la création d'un GIP que le service civique sera mis en oeuvre. Pour autant ce sont les agents de l'État qui sont sollicités pour concrètement remplir une série de tâches définies de manière plus ou moins concertée entre les services de l'État et l'agence.

L'objectif est d'accueillir des milliers de jeunes au sein du nouveau service national concocté pour répondre à leur « besoin d'engagement ». D'ailleurs, cet été, une circulaire a mis fin, tout bonnement et tout simplement au programme « Envie d'Agir ». La disparition de ce programme est directement liée à l'avènement du service civique. Les moyens du programme sont ainsi redéployés vers lui.

On demande ainsi aux préfets de veiller « à inscrire en 2011 leur démarche de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes prioritairement dans le cadre du service civique, dont

la promotion et la mise en oeuvre leur incombent, en relation étroite avec l'agence du service civique placée sous la tutelle du MJSA. » La circulaire précise que les divers programmes

d'aide à l'initiative des jeunes « conduits depuis plusieurs décennies sous des formes et selon des modalités variées ont permis aux personnels des services déconcentrés chargés de la jeunesse de développer une expertise technique et pédagogique forte en matière de soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes ». Cette circulaire demande aux préfets de « remercier » ces personnels et de « les mobiliser pour que ces compétences soient réinvesties dans les nouvelles mesures qui vont, au delà du service civique, structurer l'action du ministère en 2011 pour soutenir l'engagement et l'initiative des jeunes ».

Cet air de violon est destiné à bien faire comprendre comment les postes de dizaines de collègues vont être revus puisque, désormais, le métier de CEPJ/CTPS est d'être expert en tout ce qui fait la priorité de l'instant en direction d'une classe d'âge. Quelle logique « métier » ! Les collègues de l'Acse au niveau régional sont aussi « mobilisés » pour placer du jeune et « expertiser » les « profils » d'affectation qui leur sont offerts.

En tant que haut commissaire à la jeunesse, nous avons eu du mal à vérifier si Martin Hirsch, avait une reconnaissance des compétences techniques et pédagogiques des agents rattaché à son administration. Mais, aujourd'hui il perçoit tout l'intérêt qu'il peut avoir à se saisir du réservoir de main d'œuvre de personnels de catégorie A constituant un cadre d'emploi à géométrie variable en fonction de dispositifs baptisés « missions ». Marc-Philippe Daubresse met donc à disposition « ses » personnels qui ont pour devoir de se mobiliser sur le programme défini par son prédécesseur. Lui, poursuit la mise en oeuvre des laboratoires territoriaux pour la jeunesse financés par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse, avec des crédits privés (fondation Total pour 50 millions d'euros et UIMM – branche dure du MEDEF - pour 3 millions d'euros) en partenariat avec les opérateurs publics ou privés, entreprises et collectivités locales volontaires. Voilà comment un ministère moderne doit fonctionner en allant puiser ses moyens dans des partenariats où les gisements financiers du mécénat évitent le budget de l'État, donc les déficits publics. CQFD.

Le public cible du service civique quel est-il ? Qui vont être ces jeunes (et moins jeunes ou plus vieux à la marge) qui vont se retrouver sous les dispositions du code du service national et pas du tout sous celles du code du Travail ? On voit bien là se dessiner les contours des missions de cohésion sociale, faire vivre des dispositifs destinés à maintenir les jeunes hors des statistiques du chômage, remplacer les « stages hors cursus » dorénavant interdits par des stages tout à fait légaux et payés une misère. Sous couvert de répondre au « besoin d'engagement » des jeunes, on organise un nouveau parking social qui retarde leur entrée dans le monde du travail avec comme compensation l'ouverture minimale de droits sociaux. Les objectifs chiffrés montrent bien que la question n'est pas d'offrir aux jeunes des opportunités d'engagement s'ils le souhaitent mais bien de recruter, dans le cadre du service civique,

Service civique : du code du travail au code du service national ! De l'État à l'Agence ! (Suite et fin)

des légions de jeunes, notamment rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les dispositions concernant les délais pour recruter un volontaire après avoir supprimé un poste, licencié ou après un CDD, sont curieusement proches des mesures du code du travail concernant l'embauche d'un nouveau salarié dans les mêmes circonstances alors même qu'on nous dit que le service civique ne doit pas se substituer à des emplois. De qui se moque-t-on ?

Les collègues des directions commencent à être confrontés aux problématiques savoureuses pour que des employeurs potentiels rebaptisent leurs profils de postes, ne disent pas exactement ce qu'ils vont faire faire aux jeunes pour que cela ne s'apparente pas trop à un emploi ordinaire. En même temps il faut bien trouver des solutions car il faut faire du chiffre ! Ce que nous pointions est très précisément en train de se réaliser : on remplace de l'emploi répertorié dans des conventions collectives par des profils d'emploi de vague parenté qui coûteront beaucoup moins cher à la structure. Les bonnes âmes – il y en a toujours – verront le bon côté des choses car on « insère » des jeunes, on leur met un tremplin à disposition pour un envol social précieux. Quel envol effectivement ! Dans les conflits à venir, car il va y en avoir au vu des conditions de travail, ces personnels sous payés n'auront même pas le recours des Prud'hommes puisqu'ils relèvent du statut du code du service national !

Comment continuer à défendre la démarche de l'éducation populaire et la capacité d'émancipation de chacun, quand la politique de l'État en direction des jeunes se met sous la coupe de financeurs privés, lorsque la notion d'engagement se confond avec celle de service, lorsque la cohésion sociale doit se faire sous des caméras municipales et les mesures d'expulsion de populations ciblées ?

L'avènement du service civique dans les directions régionales et départementales révèle chaque jour un peu plus que ce n'est pas seulement le métier de CEPJ/CTPS qui disparaît. Il avait déjà du plomb dans l'aile et dans la tourmente de la refonte des corps de la fonction publique ces statuts n'ont plus aucune viabilité ni visibilité. C'est tout bonnement le MJSA qui, au service principalement de dispositifs en train de se privatiser, ou de « politiques » qui se définissent en dehors de lui est en train de disparaître. Sans ambition et sans idée, fondu dans la RGPP, des DDI fourre-tout et des DRJSCS qui ne pilotent pas grand-chose et observent le virtuel de leurs moyens d'action, ce ministère accompagne mollement sa contre révolution et sa disparition. Qui aurait dit qu'un jour les CEPJ/CTPS, prônant l'émancipation par l'éducation, en viennent à se résumer à des auxiliaires du service national ? Épique époque.

Christine Tapie, Etienne Bars, Didier Hude



Erquy juin 2010

Juin 2010, Erquy : un temps de débats et de formation

C'est avec le sentiment d'avoir bien travaillé que les congressistes ont quitté le centre du Caroual d'Erquy. L'actualité nous avait contraints à adapter l'ordre du jour du congrès pour tenir compte des échéances électorales dans les DDI et du projet de réforme des retraites. Ceci ne nous a pas empêché de maintenir un long temps d'échanges sur la loi modifiant les règles du dialogue social et sur ses



répercussions, sur l'enjeu de la syndicalisation aujourd'hui et sur l'avenir d'EPA dans le paysage syndical actuel ou dans celui d'un futur que nous voudrions contribuer à influencer.

Vous trouverez dans ce numéro de rentrée de Traverses différents articles qui reprennent nos échanges et les temps de formation de ce congrès.

Les associations face à des subventions compatibles avec le droit européen ?

Suite à la conférence nationale de la vie associative du 17 décembre 2009, événement visant à un dialogue entre l'État et le mouvement associatif organisé, est parue une circulaire le 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021712266>

Cette circulaire a pour objet de répondre aux attentes du secteur associatif en matière de clarification et de sécurisation des relations qu'il entretient avec les pouvoirs publics, notamment du point de vue financier.

La parution de ce texte répond également à une mise en conformité avec la réglementation européenne des aides d'État, constituant ainsi la transposition de la directive dite « services » (anciennement dite « Bolkestein ») pour le secteur associatif.

La circulaire est principalement composée de 5 annexes qui constituent l'essentiel de ce document :

Annexe I : rappels sur les règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations ;

Annexe II : le nouveau modèle de convention (pluri-) annuelle d'objectifs (CPO) avec une association ;

Annexe III : le nouveau formulaire de dossier de demande de subvention CERFA.

Annexe IV : le manuel d'utilisation de la CPO et du dossier de demande de subvention ;

Annexe V : les critères formant le « tronc commun » d'agrément.

Ces différents outils, qui désormais s'appliquent aux associations, présentent un cadre technique et juridique de plus en plus contraignant qui à terme mettra en difficulté un bon nombre d'associations, et par ailleurs les collectivités publiques privilégieront de plus en plus la commande publique (marché public ou délégation de service public) soit pour sécuriser la relation, soit pour pratiquer la mise en concurrence entre opérateurs économiques associatifs ou autres. Ce type de relation est déjà bien développé.

De plus, les enjeux et l'usage du vocabulaire technocratique de la commission européenne visent à banaliser la singularité sociale de ce secteur pour ne retenir que sa capacité à porter atteinte à la libre concurrence par l'intervention d'aides publiques (État et collectivités locales) sous toutes ces formes : subvention, exonérations sociales-fiscales, mise à disposition de locaux de personnel...

La question de fond réside d'abord sur l'idéologie européenne dont la suprématie libérale consiste à privilégier le marché économique en s'attachant à « rendre les entreprises égales devant la concurrence » et en renvoyant aux pays membres la définition de l'intérêt général. Or le cadre technique et juridi-

Les associations face à des subventions compatibles avec le droit européen ?

que est tellement complexe que l'on peut s'interroger sur son application et ainsi prévoir les nombreux contentieux qu'il va générer en alimentant la jurisprudence de la Cour européenne de justice. Celle-ci, de par son interprétation définira le droit dans les États. Conclusion, c'est le droit de la concurrence qui s'applique et ce indifféremment quelque soit la nature de l'acteur et le sens de l'action (voir notamment articles 86-2 et 87-1 du Traité de Rome, également les notions de service d'intérêt général SIG- les SNEIG, SIEG...).

Pour la France, et hormis ce qui nous reste de services publics, le secteur le plus concerné par des actions relevant de l'intérêt général est pour beaucoup associatif. D'où cette circulaire qui vise à donner un nouveau cadre compatible avec la réglementation européenne avec ses outils de « sécurisation ».

En quels termes cela se traduit-il ?

Une fois abordés ces principes communautaires qui interdisent les aides publiques « soutenant des services ou productions dans des conditions susceptibles d'affecter les échanges entre États », sont alors considérées comme aides d'État « toute aide publique, accordée par l'État, les collectivités, l'Union européenne ou leurs établissements publics » (donc aide directe et indirecte), à des entreprises quand elles exercent une activité économique d'intérêt général et ce, quel que soit leur statut juridique.

En conséquence de quoi, les associations sont également concernées car elles n'échappent pas à la notion d'entreprise définie par la commission (au passage il ne s'agit pas d'une notion juridique mais seulement économique) : « ... sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique » (C.E. du 6/08/2008). Et enfin, l'activité économique est définie dans la circulaire comme « toute offre de biens ou de services sur un marché donné », vaste sujet quand on sait qu'il y a un marché quand il y a une offre et une demande, donc par exemple l'aide à domicile, les foyers de jeunes travailleurs, l'accueil des enfants/jeunes comme les ACCEM..., s'il n'y a pas un cadre réglementaire protecteur quasiment toutes activités sont touchées.

Mais, mais, des exceptions sont prévues !

En effet, par exception les associations peuvent bénéficier d'aides financières sans notification et ce dans la limite de 200 000 euros sur 3 ans. D'autres seuils plus élevés existent également avec des conditions cumulatives issues de la jurisprudence européenne (notion de mandat, de surcompensation, de paramètres de calcul), cascade de conditions qui complexifient la compréhension de ces nouvelles règles et les rendent peu abordables pour tout un chacun. Des règles peu accessibles avec évidemment leur corollaire qui consiste à diluer les véritables enjeux en banalisant les associations comme étant de simples opérateurs économiques, ni plus ni moins.

L'existence de ces seuils fait dire à notre ministère (de la vie associative) que les associations du champ Jeunesse et Sport sont très peu concernées vu les montants d'aides à ne pas franchir pour ne pas tomber sous l'interdiction ou l'obligation de notifier à la Commission européenne l'attribution des aides. Tant pis pour les autres comme par exemple les secteurs du social, du sanitaire ou de la formation...

Un peu de poil à gratter

Ce n'était plus prévisible, mais se démarquant du mouvement associatif organisé, 4 associations (RECIT Réseau des écoles citoyens, la FNFR (fédération nationale des foyers ruraux), Action Consommation, La vie nouvelle) ont fait un recours en Conseil d'État pour excès de pouvoir et demandent l'annulation de la circulaire.

Elles contestent notamment la qualification quasi-automatique d'entreprise, engendrée par les nouvelles règles, soulignent des contradictions avec la réglementation communautaire et font remarquer que la transposition des directives communautaires relève du législateur et non pas du Premier ministre.

Cette requête collective a eu pour effet de lancer fin avril une pétition (en juin environ 2700 signataires) et la constitution d'un collectif citoyen « Sauvons les associations ». Ce collectif travaille sur 4 actions auxquelles toutes associations ou particuliers peuvent participer :

- Le recours en Conseil d'État
- L'appel à une mobilisation générale du monde associatif, des élus de la République..
- La préparation de propositions alternatives
- Lancer un débat sur l'avenir des associations et leur place dans la société et définir « quelles associations nous voulons pour demain ».

Vous pourrez retrouver tous les éléments sur cet appel et les informations concernant les actions engagées sur le site : www.associations-citoyennes.net (contacts : [Thierry Kopernik tkopernik@free.fr](mailto:Thierry.Kopernik@free.fr) - [Didier Minot recit@recit.net](mailto:Didier.Minot@recit.net))

Yvonne Dartus

Loi de modernisation du dialogue social

Ce sujet a été celui par lequel les congressistes d'Erquy ont débuté leur travaux. Un rappel de ces règles de la représentativité accordée aux organisations syndicales a été proposé. Depuis plus de 50 ans ses règles étaient marquées par l'empreinte de l'état des forces syndicales à la Libération. Durant ces dernières décennies, seules cinq confédérations syndicales bénéficiaient d'une présomption irréfragable de représentativité au plan national interprofessionnel (CGT, CFTC, CGT-FO, CFDT, CFE-CGC). Les autres syndicats devaient faire la preuve, dans leur secteur, de leur représentativité. L'UNSA créée, comme la FSU, en 1993 du regroupement d'une partie de l'ex FEN et de syndicats autonomes sera reconnue comme organisation représentative en 1994.

La loi du 20 août 2008 a modifié ce statu quo. Dans le secteur privé, les organisations syndicales, en dehors de certains autres critères, doivent aujourd'hui réunir soit 10% des suffrages dans une entreprise soit 8 % dans une branche pour être reconnues comme représentatives. Les délégués syndicaux des entreprises ou établissements de 50 salariés ou plus, seront désignés parmi les candidats présentés par les organisations syndicales ayant obtenu ces 10 % de suffrages exprimés au 1er tour. toutes les élections qui ont eu lieu depuis le 1.1.09 et auront lieu jusqu'au 1.1. 12 seront comptabilisées au niveau national pour établir la liste des organisations qui participeront au dialogue social pour les conventions collectives. Le seuil de 8% devra être atteint. Aujourd'hui ceux qui négocient ne sont pas toujours représentatifs. Les confédérations, qui ont perdu de leur audience dans des secteurs où antérieurement elles étaient représentatives, s'inquiètent de ces nouvelles règles qui risquent, au fur et à mesure que se déroulent les élections professionnelles, de les priver de leur place.

Avec cette réforme, le droit du travail perd de l'importance au profit des accords de branches. Le rapport de force dans les négociations sur les conventions collectives sera plus important mais ces modalités vont favoriser les syndicats de boîtes hors confédération (comme par exemple dans le secteur de automobile) favorisant une bipolarisation dans les négociations, entités employeurs /syndicalisme maison.

Dans la fonction publique, la loi « Perben » de 1966 exigeait de dépasser le seuil de 3% dans les trois fonctions publiques pour être reconnu comme représentatif. La FSU qui n'est pas implantée dans la fonction publique hospitalière et Sud/Solidaires ne sont toujours pas reconnues a priori. Ces organisations ont obtenu malgré tout le droit de siéger au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État.

Le 2 juin 2008, six organisations syndicales de fonctionnaires sur huit (CGT, CFDT, CFE-CGC, FSU, Unsa, Solidaires) ont signé un accord (dit accord de Bercy) sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, avec le ministre du Budget et le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique.

Le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, issu de cet accord, a été adopté le 1er juin par le Sénat, après avoir été voté par l'Assemblée le 27 avril (LOI n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique).

Ce texte prévoit que, dans les différentes fonctions publiques, l'élection sera le fondement de la représentativité syndicale. C'est ainsi que tout syndicat légalement constitué depuis plus de deux ans (ou membre d'une fédération ayant plus de deux ans d'existence) pourra se présenter aux élections professionnelles. Dans la fonction publique la FSU et Solidaires répondent à ce critère. En attendant la parution des différents décrets et arrêtés d'application, un accord est considéré comme valide s'il recueille la signature de deux syndicats représentant au moins 20% des voix et s'il ne rencontre pas l'opposition d'organisations représentant une majorité de voix et/ou s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix. Au plus tard le 31 décembre 2013 (en fonction de la parution des décrets), un accord sera valide seulement s'il est signé par une ou plusieurs organisations de syndicats de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % du nombre de voix lors des dernières élections professionnelles.

L'influence des organisations syndicales va donc se redessiner dans les dix ans qui viennent. En particulier les cartes vont se redistribuer entre la CGT (taxée, pour combien de temps encore, de révolutionnaire) et la CFDT (réformiste). La FSU peut voir son champ d'influence s'étendre dans la fonction publique territoriale en particulier avec l'implantation du SNUCLIAS (union nationale unitaire des syndicats des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales) mais n'a pas la volonté de s'implanter dans la fonction publique hospitalière. De même il n'y a pas de projet dans le secteur privé. Quant à l'UNSA et à Solidaires, leur représentativité interprofessionnelle pourrait être difficile à obtenir du fait de leur absence dans de nombreuses entreprises et branches.

Les prochaines élections des représentants des personnels aux CTP des DDI et des DR, se feront encore sur sigle. C'est l'occasion de confirmer l'implantation et la représentativité de la FSU dans les services territoriaux de l'État. A partir de 2011 elles se feront sur liste. Il faudra donc à ce moment là être dans la capacité de composer une liste selon les modalités établies par un décret en cours d'élaboration.

Ceci nous invite à motiver de nouveaux collègues pour un engagement syndical plus militant.

Christine Tapie

19 octobre 2010 : les DDI et DRJSCS élisent leurs comités techniques La FSU joue gros et EPA aussi

Les personnels des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) sont appelés à désigner leurs comités techniques le 19 octobre prochain. Ce vote se fera sur sigle.

Ce scrutin est organisé pour remplacer les anciens comités techniques « paritaires » régionaux de l'ex jeunesse et sports et ceux des ex DDASS et DRASS qui n'existent plus. Toutes les directions départementales interministérielles sont d'ailleurs dans ce cas. Il y en a 238 en France regroupant plus de 30 000 électeurs. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le 1^{er} juillet 2010 pour l'Ile de France, les anciennes instances paritaires n'ont plus de compétences réelles.

Dans le réseau jeunesse et sports, globalement la FSU faisait environ 20% des voix à ces élections derrière l'UNSA 45% et devant la CFDT, la CGT et FO avec environ 10% chacune. Cette fois-ci, la donne est nouvelle. Dans les directions départementales, la fusion des DDJS des DDASS et de bouts de DDE, la partition des DRDJS, l'intégration de bribes de préfectures, l'ajout ici et là des services vétérinaires et de la protection concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes changent radicalement la donne. Les personnels sont relativement peu syndiqués et le réseau jeunesse et sports ne représente souvent que de 15 à 25% des effectifs.

La FSU est faiblement implantée en DDE et dans les services vétérinaires, ou pas du tout hors du réseau jeunesse et sports. On peut donc parier sur une fragilisation des positions de la FSU en DDI et un relatif maintien en DRJSCS à l'occasion de ce scrutin.

Un scrutin injuste non exempt de manœuvres

Ce scrutin est ainsi organisé le 19 octobre 2010 pour combler au plus vite un « vide » de concertation les instances paritaires. C'est louable a priori. Mais la « précipitation » du scrutin n'est pas due au hasard. Elle est même calculée par certains.

En 2008 une loi sur la représentativité syndicale dans le secteur de droit commun a été votée, reconnaissant à tout syndicat affilié à une fédération ou confédération ayant 2 ans d'ancienneté une représentativité chez les salariés. Cette loi stipule qu'en dessous de 10% aux élections de DP/CE on n'est pas représentatif dans une entreprise. Globalement les dispositions de cette loi ont été reprises pour la fonction publique dans une loi adoptée en juillet 2010. Les arrêtés d'application dans la fonction publique qui devaient être pris cet automne sont reportés au premier semestre 2011.

Ainsi, dans la fonction publique, la nouvelle loi de juillet 2010 ne s'appliquera que vers mi mars 2011 ! La FSU y devient pleinement représentative alors qu'en ce moment, avec l'union syndicale Solidaires, elle doit, avant chaque scrutin, faire la preuve de sa représentativité pour se présenter aux élections. Qui décide de cette représentativité ? Le directeur de chaque DDI et de chaque DRJSCS dans le cas présent. Ainsi, un scrutin destiné à être prorogé jusqu'à l'automne 2014 se fait sur des bases qui dans 6 mois n'existeront plus, bridant les candidatures de la FSU et des syndicats SUD.

Trois syndicats (CFDT, UNSA et FO) ont poussé pour que dès à présent on aille aux élections en DDI et DRJSCS avant la fin de 2010 afin de combler vertueusement le déficit de dialogue social. La FSU, Solidaires et la CGT demandaient un scrutin en mars 2011 sur les nouvelles bases. On n'était pas à 6 mois près !

Une procédure précipitée

En juin et juillet, les textes organisant ces élections ont été pris dans la précipitation. Toutes les candidatures devaient être déposées le 7 septembre. Des dizaines de chefs de services ont fait du zèle, interdisant ici et là des candidatures de « Solidaires », faisant pression sur celles de la FSU. Nous avons ainsi dû rédiger des dizaines de mémoires pour prouver notre représentativité dans des services où nous avons y compris des sections syndicales FSU : Mayenne, Calvados, Marne... La FSU est intervenue auprès du premier ministre et de la ministre de la santé et des sports pour faire calmer les ardeurs de certaines directions. Au final la FSU a été admise partout mais Solidaires a été refusé dans quelques services. Des recours sont déposés.

Si une charte électronique pour la campagne électorale a eu le temps d'être mise en place dans les DDI, elle est inachevée et bâclée pour les DRJSCS. De la même façon, ce scrutin à deux tours voit ses modalités de vote compliquées par le fait que les sites des DD et DR sont le plus souvent éclatés sur deux, trois, quatre ou cinq services pas encore recomposés. Des chefs de services refusent des sections de vote du haut de leur arbitraire. La pétaudière est certaine et les syndicats n'étant pas tous implantés de la même manière, cela a des incidences de vote sur une élection qui se joue principalement à l'urne même si le vote par correspondance est possible.

EPA joue un rôle actif dans un groupe de travail national de la FSU pour préparer ces deux élections (DDI/DRJCS) sur sigle. C'est le niveau fédéral national qui a déposé les candidatures en juillet dans toutes les DDI. Pour les DRJSCS, c'est EPA qui, au nom de la FSU, a déposé les candidatures le 2 septembre. Les professions de foi ont été remises partout entre le 30 août et le 2 septembre.

19 octobre 2010 :

les DDI et DRJSCS élisent leurs comités techniques

La FSU joue gros et EPA aussi

Des comités techniques paritaires appelés à ne pas l'être

Le tour de force de ce scrutin précipité est de faire voter les personnels pour élire une instance « paritaire » qui disparaîtra dès que les arrêtés d'application de la loi de juillet 2010 seront pris. Ainsi on va, sur la base d'une élection à deux tours, élire un CTP composé, par exemple de 6 représentants des personnels et 6 de l'administration. Il sera installé officiellement vers le moins de décembre 2010. Mais, au printemps 2011, dès parution des arrêtés de la nouvelle loi ce CTP perdra sa dimension paritaire et il n'y aura plus que les 6 représentants des personnels qui demeureront en place face à une administration probablement réduite à deux membres !

Pour de multiples raisons évitant la confusion et la précipitation, pour ne pas fausser le scrutin, pour se donner le temps, pour envisager sereinement des fusions de listes (CGT/Solidaires/FSU par exemple) dans des petits services, il aurait été sage de se donner du temps !!! Mais les vertus d'un syndicalisme ayant sa première raison d'être dans des instances de concertation et de délégation en ont décidé autrement.

Le 20 octobre 2011 : rebelote

Dans toute la fonction publique d'État et Hospitalière, le 20 octobre 2011 en principe, un nouveau scrutin – sur liste et pas sur sigle – sera organisé pour constituer les nouveaux comités techniques (qui ne seront plus paritaires) au niveau ministériel. C'est à cette occasion que le comité de l'administration centrale du ministère de la santé et des sports, sera renouvelé. Dans les établissements (CREPS, INJEP, INSEP, etc.) la consultation se fait au fur et à mesure des volontés locales dans un rythme lié aux changements juridiques et restructurations !

Ce n'est qu'à partir de 2014 qu'on aura une mise à zéro de tous les compteurs pour la totalité des trois fonctions publiques, tout le monde votant partout le même jour. On aura ainsi une « image » de la représentativité syndicale fixée de manière fiable sur toute une mandature.

Des enjeux pas si minces

Pour EPA dans ces élections, il s'agit moins de défendre un sigle qu'un projet syndical, une conception du service public. Nous ne sommes pas des agents mais des acteurs d'une mission éducative et citoyenne de l'État. Cette conception, il nous faut la défendre en organisant des réunions d'information syndicale ou en y participant, en diffusant largement les textes, d'EPA et de la FSU sur les bureaux et les panneaux d'affichage (souvent pas prévus !), par des discussions. Chaque voix comptera.

Dans les DDI toutes les voix obtenues dans chaque service seront additionnées au plan national pour constituer un comité technique national présidé par le premier ministre. Seules les

syndicats ayant des sièges d'élus dans ce comité auront une capacité à négocier sur les DDI. Les autres, même si elles sont représentatives dans tel ou tel département, n'auront plus voix au chapitre. On peut ainsi avoir un syndicat X ayant deux élus dans un département représentatif à ce niveau et discutant par exemple du règlement intérieur local et un syndicat Y sans siège qui lui ne sera pas apte à discuter. Mais dans le même temps si X n'a pas d'élus au plan national après recollage des voix et que Y obtient au moins un siège, ce dernier pourra discuter du schéma national de règlement intérieur national s'appliquant aux DDI alors que X aura le droit de se taire.

Sur la base d'un corps électoral où elle est faiblement implantée dans les DDI, la FSU joue gros. Il lui faut impérativement obtenir un siège au moins au plan national pour exister. L'énorme masse du scrutin est constituée par les agents des DDT(M) principalement de l'ex ministère de l'équipement. Ils représentent environ 60% des électeurs. Or la FSU y existe à l'état de trace. Ensuite les agents des services vétérinaires et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes des DDCSPP constituent un petit quart des électeurs et la FSU y est mieux représentée. Le réseau « action sociale » des ex DDASS représente à peine 10% des électeurs. La FSU n'y est pas encore implantée. Et le réseau « jeunesse et sports » recouvre moins de 10% de la masse électoral. La FSU y fait environ 20%. Mais 20% de 10% c'est pas beaucoup quand même. C'est donc un scrutin sensible pour la fédération.

Au niveau des DRJSCS la situation est mieux établie pour la FSU. Les personnels du réseau « jeunesse et sports » y constituent plus de 70% du corps électoral et la FSU y fait en général près de 20% des voix. En revanche il n'y a guère de présence FSU dans le versant « action sociale » des ex DRASS et de l'AcSé.

Ce scrutin va du coup être très favorable à l'UNSA qui pourrait être la première organisation de la « cohésion sociale », devant la CGT, la CFDT, et FO dans les DDI. Dans les DRJSCS les projections font que les choses devraient demeurer inchangées la FSU restant la seconde organisation au vu de l'implantation auprès des salariés concernés.

Fausser un scrutin pour 4 ans en DDI est véritablement peu glorieux et n'honore pas les auteurs de cette triste farce jouée dans la précipitation pour éviter une dernière fois deux syndicats là où c'est possible. Pauvres et mesquins petits calculs, pauvre administration, pauvre syndicalisme. Triste époque.

Didier Hude

EPA C'est quoi ?

EPA: Éducation, Pluralisme, Action solidaire

syndicat de l'éducation populaire de l'action sociale, socioculturelle et sportive

EPA a été créé en 1990, suite à une scission au sein de la FEN, par des personnels du ministère de la Jeunesse et des Sports. Considérant que chaque corps de métier, dans le service public ou dans les associations, participe à la mission éducatrice, les fondateurs ont choisi d'associer l'ensemble des salariés œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire et des activités physiques et sportives pour créer un syndicat multicatégoriel. Le projet syndical est de défendre l'éducation populaire (le sport non commercial pouvant selon les pratiques s'intégrer dans ce champ) et de promouvoir un syndicalisme unitaire et pluraliste. Partageant cette conception du syndicalisme avec d'autres, EPA a participé à la création de la FSU.

EPA est un syndicat de branches « privé/public » qui œuvre pour le maintien d'un service public d'État d'éducation populaire et pour son développement dans le secteur associatif. Ce projet n'est en rien contradictoire avec la pertinence de services publics territorialisés. L'Éducation Populaire se développe dans un domaine partagé entre l'État, les associations et les citoyens. C'est pour cette raison qu'EPA est un syndicat fondé sur une conception non corporatiste qui associe la défense des salariés quels que soit leurs statut et fonction, à la défense de la mission éducatrice.

Parce que les remodelages ministériels ont induit une transformation des instances paritaires ministérielles et locales, EPA a, depuis octobre 2007 et sans renoncer à son projet fondateur, élargi son champ de syndicalisation aux affaires sociales et aux salariés relevant de la convention 66. L'organisation en syndicat de branches permet cette évolution. Lors de son congrès de juin 2009, une modification des statuts a réaffirmé cette orientation pour prendre en compte la réalité des contextes de travail que sont depuis janvier 2010 les DRJSCS, le DDCS ou DDCSPP. Le « A » d'EPA recouvre aujourd'hui l'action solidaire. L'action sociale a rejoint l'éducation populaire et l'action socioculturelle et sportive dans la déclinaison de notre titre. EPA considère que les représentants syndicaux doivent

pourvoir défendre l'ensemble des personnels affectés au pôle cohésion sociale dans les différents services et dans les comités techniques paritaires départementaux des différents DDI et donc traiter des questions de l'ensemble de ce champ.

Projet syndical

La réforme de l'État comme la part grandissante des syndiqués issus du secteur de l'animation et l'ouverture de notre champ de syndicalisation à l'action sociale nous amène à questionner notre projet syndical.

Nos convictions sont les mêmes : à côté des fonctions fondamentales de l'École, l'accès à des modes d'information et à des procédures diversifiées d'apprentissage impose de nouvelles responsabilités pour la puissance publique. Il est nécessaire de garantir à chacun dans un cadre laïc, quel que soit son âge et ses conditions de vie, les moyens de comprendre le monde qui l'environne, de s'y situer et de développer avec d'autres un potentiel d'acteur social. Il s'agit de renforcer, voire de refonder la participation à l'élaboration démocratique.

L'ex ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative aurait pu remplir les missions d'un service public d'éducation populaire tout au long de la vie. Enfermé dans des dérives orchestrées par divers dispositifs révélant la prédominance du jeunisme d'une part et une conception moraliste ou commerciale du sport d'autre part, ce ministère a organisé sa disparition partielle. Il n'a pas su défendre la spécificité de ses missions. Il a accepté le dévoiement de la mission éducative selon les principes de la réparation sociale et selon une vision hygiéniste du sport (pour la part non strictement compétitive qu'il privilégie par ailleurs). La place accordée aux projets et objectifs portés par les associations d'éducation populaire et aux missions des personnels techniques et pédagogiques jeunesse dans les propositions faites dans le cadre de la politique jeunesse est une portion congrue. Dans ces conditions la mission éducative participant de la transformation sociale s'annule au profit de la recherche

d'une cohésion sociale imposée, absente d'analyses critiques et qui renvoie essentiellement à la capacité à prendre une place de production dans la société. Dans le champ même de l'action sociale, les personnels issus des DDASS qui y sont attachés et les associations qui participent à la lutte contre les exclusions se trouvent fragilisés dans les réponses qu'ils peuvent apporter du fait derniers choix budgétaires et politiques. La vie des associations est en péril et de nombreux emplois sont supprimés ou en sursis. Intégré au sein du ministère de la santé, puis scindé avec l'attribution de la DJPVA au nouveau Haut commissariat à la jeunesse puis au ministère de la jeunesse et des solidarités actives, ce qui reste du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative n'est plus qu'une enveloppe qui se vide de plus en plus de son sens.

La création des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la fusion des services départementaux de la jeunesse et des sports et des services action sociale des DDASS dans les directions de la cohésion sociale et/ou la protection des populations a renforcé ce mouvement de la perte de lisibilité et de la perte de sens de nos missions.

Il s'agit pourtant encore dans ce contexte de défendre de manière volontariste la mission éducatrice de l'État et la place indispensable que le gouvernement doit reconnaître au tissu associatif et en particulier celle des associations qui s'appuient sur la démarche de l'éducation populaire. Pour le secteur de l'action sociale il s'agit de favoriser les orientations qui permettront aux agents dans le respect de leur statut et de leur missions et aux associations concernées de prendre en compte au mieux et en les respectant les personnes avec leur difficultés et qui donneront les moyens de l'accompagnement de proximité nécessaire à leur insertion.

EPA C'est quoi ?

EPA: Éducation, Pluralisme, Action solidaire

syndicat de l'éducation populaire de l'action sociale, socioculturelle et sportive

Moyens d'action

L'action syndicale sous toutes ses formes est la principale activité d'EPA. La recherche de convergence et d'unité avec d'autres partenaires et notamment d'autres syndicats dans et à l'extérieur de la FSU font partie des modalités d'action. Chaque section syndicale a la plus large faculté pour décider, avec les personnels directement concernés, des moyens d'action qu'elle juge les plus appropriés. Si la grève classique et son exercice sont des recours possibles et souvent utilisés, il arrive aussi que des sections décident de modalités spécifiques, installées dans la durée (comme des formes de grève du zèle ou de certaines tâches) pour peser directement sur les décideurs. Le secrétariat national ou les sections locales sont là pour relayer et organiser les différentes formes de solidarité à ces luttes (interventions auprès de politiques, caisses actives de solidarité...). Le principe fondamental est que ce sont les salariés qui décident seuls des formes d'action et en aucun cas des états-majors extérieurs à l'entreprise ou au service.

Champs de syndicalisation : Au sein du ministère de la santé et des sports, et du ministère de la jeunesse et des solidarités actives

EPA syndique les personnels relevant du ministère de la santé et des sports et du ministère de la jeunesse et des solidarités actives. EPA y regroupe des personnels de toutes catégories, même si les plus nombreux, à ce jour, sont les conseillers techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire. Avec l'ouverture du champ de syndicalisation les collègues des DRASS et DDASS qui ont rejoint les DRJSCS, DDCCS ou DDCSPP sont concernées par notre syndicat.

Tout en respectant le choix des autres syndicats catégoriels de la FSU présents

au sein de ces ministères, EPA milite pour un syndicalisme résolument multi catégoriel qui ne sépare pas les revendications. Dans le passé, on a trop vu d'actions cloisonnées, de difficultés à organiser les solidarités dans les services liées à une conception syndicale sectorisée.

Dans la Fonction Publique Territoriale

EPA y est encore embryonnaire. Il a vocation à regrouper les personnels de deux filières d'emplois : la filière socioculturelle (début d'implantation en Bretagne et Grand Ouest) et la filière sportive. Plusieurs catégories d'emplois sont représentées : éducateurs sportifs, contractuels et chefs de service socioculturels, administration...

Comme pour l'ensemble des secteurs du syndicat, EPA ne veut pas limiter son approche aux seuls animateurs mais à l'ensemble des métiers qui concourent à la mission de service de la branche "jeunesse et sports". Si les effectifs syndiqués demeurent très modestes, l'ambition affichée est d'y développer la FSU pour en faire à terme une fédération syndicale de plein exercice articulant mieux sa réflexion sur l'action des services publics et de ses complémentarités. Avec d'autres syndicats de la FSU présents dans les collectivités locales EPA a participé aux élections 2008 aux CTP et aux CAP relevant de la fonction publique territoriale.

Dans le secteur associatif

EPA s'est implanté dans des structures diversifiées : Francas, Éclaireurs, Ligue de l'Enseignement, Maisons de quartiers, Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres de Loisirs, Associations de tourisme social relevant de la convention collective animation", planning familial... Il y regroupe des catégories professionnelles dépassant largement les seuls animateurs. L'élargissement du champ de syndicalisation d'EPA permet désormais l'accueil des salariés

œuvrant dans les domaines de la lutte contre les exclusions, l'insertion des personnes les plus en difficultés, de l'éducation spécialisée et de l'accueil des personnes handicapées.

La progression d'EPA dans le secteur associatif relevant du droit privé nourrit un syndicalisme qui n'oppose pas les catégories de salariés entre secteur public et privé. Cette particularité syndicale permet une cohérence dans l'appréhension des grandes questions sociales -avenir des retraites, épargne salariale, conventions UNEDIC... et les structurations des métiers dans la branche (qualifications, critères d'élaboration des conventions collectives...)-

La participation d'EPA et de la FSU à la Commission Professionnelle Consultative des Métiers du Sport et de l'animation est à ce titre précieuse pour alimenter des positionnements plus complets sur la politique de l'emploi des filières.

EPA s'est opposé à la transformation des diplômes de l'animation et du sport. Ces nouveaux diplômes impliquant désormais la transformation des métiers éducatifs au profit d'une évolution commerciale de l'action socioculturelle et sportive montrent déjà leurs limites.

Bien que la FSU ne soit pas représentée dans les conseils de prud'homme, EPA intervient et accompagne les salariés au sein de ces conseils. Cette extension au secteur privé est de première importance pour amener plus globalement la FSU à une transformation de ses champs traditionnels d'intervention.

EPA dans la FSU

EPA est l'un des 12 syndicats cofondateurs de la FSU. Cette fédération compte une vingtaine de syndicats (fonction publique État et Territoriale) et 170000 adhérents. Depuis sa création, par l'engagement militant de plusieurs de ses responsables nationaux, EPA est présent au bureau national et au conseil délibératif fédéral national. EPA milite pour une transformation active

EPA C'est quoi ?

EPA: Éducation, Pluralisme, Action solidaire

syndicat de l'éducation populaire de l'action sociale, socioculturelle et sportive

de la Fédération afin qu'elle rejoigne un syndicalisme nouveau de type interprofessionnel.

Nous sommes persuadés qu'il faut plus d'ambition pour la fédération. Le statut de fédération syndicale n'est plus suffisant. La mondialisation ultra libérale est en marche depuis longtemps, creusant les inégalités Nord-Sud et riches-pauvres. Le syndicalisme interprofessionnel et international a aussi pour fonction la construction d'outils d'émancipation.

EPA siège au sein des organismes nationaux d'éducation populaire

EPA est représenté au Conseil National de l'éducation populaire et de la Jeunesse (CNEPJ) au même titre que les autres syndicats représentatifs des personnels. Il y représente aussi la FSU. EPA a aussi une représentativité possible au Conseil national des Activités Physiques et Sportives (CNAPS). EPA siège à la commission consultative professionnelle des métiers du sport et de l'animation.

EPA, comment ça fonctionne ?

Les adhérents d'EPA-FSU s'organisent entre eux selon des principes de stricte égalité, quelles que soient leurs qualités professionnelles et leur sexe. Nul n'a de préséance en fonction de ses grade ou statut. Les délégués et les élus nationaux sont révocables par leurs instances électives.

Organisation Locale en sections

Les sections s'organisent librement et se dotent de règles en cohérence avec les statuts du syndicat.

Des sections d'établissements

Elles regroupent les adhérents d'un même service ou employeur (un service, une mairie, un centre social...). Ce sont les sections de base du syndicat.

Des sections d'entreprise

Les salariés auprès d'un même employeur gérant plusieurs établissements, structures ou services peuvent constituer une section d'entreprise (Francas, scoutisme laïque, fédération de centres sociaux, DDI et DR, conseil général, centre information jeunes, office municipal...).

Des sections départementales

Elles regroupent les sections d'établissements et d'entreprises d'un même département. Elles sont rattachées aux sections départementales FSU et représentées dans les bureaux et conseils de la fédération à cet échelon.

Des sections régionales

Elles regroupent les sections départementales d'une même région administrative. Elles sont représentées dans la coordination académique de la FSU. Au sein d'EPA elles sont toutes représentées, en fonction de leurs effectifs, dans le conseil national.

Organisation nationale (secrétariat, instances annuelles)

Le secrétariat national

Il est composé de membres élus par le congrès qui se tient tous les deux ans. Deux collèges y figurent : celui des élus nationaux (vote d'orientation général) et celui des responsables de collèges (vote d'orientation spécifique). Les collèges sont

d'importance variables en fonction des effectifs (inspections JS, personnels pédagogiques JS, Fonction Publique Territoriale, salariés des associations, retraités...).

Deux instances

Les adhérents sont consultés tous les deux ans pour élire le secrétariat national, leurs délégués désignés dans les sections régionales décident des mandats au congrès et au conseil national.

Le congrès

Il regroupe les sections régionales et le secrétariat national sortant. C'est l'instance de pleine délibération du syndicat.

Le conseil syndical national

Il regroupe les sections régionales et le secrétariat national. Il se réunit une ou deux fois entre deux congrès.

EPA et la FSU

EPA est représenté au bureau national de la FSU par un délégué. Tous les trois mois EPA participe au conseil fédéral national (deux délégués).

Par ailleurs, EPA peut être représenté dans les délégations de la FSU (Fonction Publique, interministériel, partenaires divers...) ou être invité en tant qu'expert dans des instances nationales.

Enfin, des militants d'EPA participent à des secteurs de travail de la fédération (droits des femmes, situation des personnels, éducation, vie fédérale, international, service public, droits et libertés).

EPA dispose enfin de 6 délégués au congrès national de la FSU qui se réunit tous les trois ans. EPA est aussi représenté dans des sections départementales de la FSU par des représentants des sections locales.

Eh EPA !

C'est quand qu'on va où ?

Depuis quelques congrès aussi bien le syndicat EPA que la FSU abordent sans détours la question de la réunification syndicale. La FSU a des précautions certaines sur le sujet car des syndicats de l'éducation nationale particulièrement puissants se trouvent bien dans leur autonomie au sein d'un syndicalisme centré sur les fonctionnaires. Pourtant, la destruction des emplois, la précarisation grandissante et les privatisations en cours (y compris associatives) sont en train de transformer la structure salariale des services publics et des administrations. Qu'elle le veuille ou non la FSU sera un jour obligée de se transformer.

EPA a quant à lui fait le choix d'un syndicalisme non corporatiste, ayant vocation à regrouper l'ensemble tous les salariés d'un même champ professionnel, qu'ils soient de statut privé ou public. C'est difficile à gérer parfois mais ô combien plus passionnant pour avoir une vision élargie du champ d'activité.

La création des DDI et la disparition de l'entité « jeunesse et sports » sont venues percuter EPA et la « branche » des fonctionnaires se prépare à un élargissement de son spectre syndical. La conception d'EPA est de regrouper les salariés liés à un même employeur dans le même syndicat pour fédérer et unifier les revendications et les personnels. Cependant, dans le secteur associatif, des difficultés sont régulièrement pointées dans des régions mais pas dans d'autres sur les difficultés de s'organiser, d'aller aux prud'hommes. Dans certains endroits, les sections EPA font directement appel à la CGT locale pour transférer des dossiers de défense. Dans d'autres endroits, ce sont des militants d'EPA qui gèrent tout de A à Z car il n'est pas nécessaire d'avoir des élus aux Prud'hommes pour assurer une défense. La volonté et l'énergie en revanche sont nécessaires.

Enfin la CGT s'est créée dans l'ancien réseau « jeunesse et sports » et, avec la fusion des bouts de DDASS et DRASS qui ne sont pas passés aux Agences régionale de Santé, on va voir arriver les syndicats SUD.

Il est apparu à une très large majorité du congrès qu'il fallait organiser des échanges avec les syndicats de la CGT et de Solidaires (SNPJS-CGT, USPAOC-CGT, CGT Santé, SUD Santé-Travail, SUD Animation) pour vérifier des orientations et conceptions du syndicalisme.

La disparition d'EPA n'est nullement à l'ordre du jour. Il s'agit au contraire, à partir d'EPA et de nos

valeurs d'envisager concrètement des collaborations, des alliances d'action et pourquoi pas, plus tard, des constructions de structures communes et rapprochements si affinités et volontés unitaires vérifiées.

Le syndicalisme souffre de ses divisions et il nous semble que le pôle syndical qui se retrouve dans une conception voisine ne se limitant pas au dogme « réformiste » a tout intérêt à travailler ensemble et à éviter des concurrences contre-productives. C'est pour quoi nous avons pris l'initiative d'une motion ouverte sur l'avenir pour réunifier pas à pas en vérifiant les proximités.

Motion de congrès : réunification syndicale

Considérant que la dispersion syndicale est un facteur négatif pour l'organisation des salariés, privés d'emploi et retraités, le congrès d'EPA entend contribuer à la reconstruction sur des bases unitaires.

Dans cet esprit le congrès décide de s'adresser, dans son champ de syndicalisation, aux syndicats de la CGT et de l'union syndicale « Solidaires » qui y sont présents. Cette démarche nationale pourra être répliquée localement.

Nous proposons d'échanger, avec ceux qui en acceptent le principe, sur la conception du syndicalisme. Nous préconisons des collaborations et échanges de compétences, d'envisager les conditions de la mise en perspective d'une réunification syndicale dans un cadre interprofessionnel rassemblant les salariés des secteurs publics et privés d'une même branche d'activité.

Cet appel vaut pour mise en œuvre dans les délais les plus rapprochés.

Erquy le 23 juin 2010

Madelein Mesnard

Début juillet Madelein Mesnard écrivait au siège du syndicat pour demander à ce qu'on prenne en compte la modification de son adresse pour conserver de bonnes relations avec La Poste. Nous accédions à sa volonté. Début août il nous quittait brutalement, victime d'une « attaque ». Pas certain que la Poste lui fasse suivre le courrier.

Mad n'était pas le genre de personne à qui on tape sur le ventre en s'écriant « salut mon pote ». Sans vous tendre la main il vous accueillait d'un large sourire avec une petite remarque pince-sans-rire qui en disait long sur l'estime qu'il avait de son interlocuteur.

Lui poser une question était parfois s'engager dans un exercice délicat. Il avait l'art de vous la retourner en vous interrogeant sur ce que vous vouliez vraiment dire en lui posant cette question. Joueur le Madelein.

Mad avait l'intelligence généreuse. Il cherchait à rendre « les autres » intelligents. Exercice périlleux pour lui, mais cet homme avait le gout du risque.



Il en imposait à ses interlocuteurs par sa réserve et sa mise à distance, jamais par un déballage de savoirs qu'il maîtrisait dans beaucoup de domaines. Attentif à tous, il répondait toujours présent à la moindre des sollicitations. Amis, collègues stagiaires tout le monde comptait sur Mad et sa présence nous rassurait même si bon nombre redoutait son regard critique.

Il nous a appris que la discrétion est une base de respect des autres et non un camouflage. Sa fidélité à ses convictions, son dévouement à l'éducation populaire allaient bien au delà d'un métier ou d'une fonction. C'est la fraternité entre les hommes qu'il exigeait, refusant que chacun, quel qu'il soit, s'abandonne à l'ignorance, la facilité et la bêtise.

Quand je pense aujourd'hui à Mad, je ne revois pas l'homme mûr impressionnant que j'ai connu. J'ai en tête l'image d'un grand jeune homme mystérieux et élégant dont le regard rieur et généreux contraste avec le sérieux de son visage.

Jean-Louis DUC

Madelein Mesnard, décédé subitement à l'âge de 86 ans, a été l'un des grands acteurs du redémarrage de Saint-Nazaire, à la sortie de la guerre. Jeune combattant au sein du Bataillon de la Poche, il fut, la paix revenue, l'un de ceux qui créèrent le cercle celtique, puis le bagad de Saint-Nazaire. C'est à lui que le maire de l'époque, François Blanchon, fit appel pour relancer le carnaval (la parade humoristique) en 1960. Secrétaire général du comité des fêtes, il créa le Chariboumaz, au parc paysager, avant que la manifestation cède la place aux premières Fêtes de la mer, ancêtres des Escales. Décorateur sur le paquebot France, il fut ensuite conseiller technique et pédagogique à jeunesse et sports, un poste où il contribua à l'évolution des associations.

Quand Mad nous écrivait ...

26 mars 2010

Traverses Unitaires, que je viens de recevoir, me fait signe que grande devrait être ma honte de ne pas m'être acquitté du paiement de ma cotisation. Je n'ai même pas un soupçon de cette honte tant que chaque bulletin ne m'apporte plus que l'écho de l'agonie du statut qui fut théoriquement le nôtre mais a sombré depuis longtemps dans le giron de Jeunesse et Sports. Ce giron ne convenait pas car il était trop composé de personnages formatés dans l'esprit d'une « administration classique » (1) reposant sur ses deux piliers fonctionnaire et hiérarchique.

Et cependant, lorsque je l'ai connu, existait un large vent de liberté et de considération. Il était possible à chacun de créer les espaces de liberté et d'initiative qu'il souhaitait, avec évidemment quelques accrochages, cette franchise d'action ne pouvant être comprise par toutes les composantes de l'administration. Quelles furent les causes de cette dégradation ? Mais est-ce utile de les rechercher maintenant ? Et pour certaines nous ne pouvions y échapper.

Que deviendra EPA ? C'est une autre gageure, je me suis gardé de manifester mon opinion ces dernières années, ce n'est pas aujourd'hui que je me sens plus à l'aise.

Mais comme vivre sans syndicat me semble aussi anormal que vivre sans eau je joins à mes propos désabusés mes fiches et ma cotisation.

Madelein Mesnard

(1) Je reprends volontairement l'expression que tu utilises pour la santé



Du grain au grenier, du boire au cellier,
Un peu de trésor récolté, assez pour l'aise, point trop pour l'orgueil

Du rêve chaque matin, du premier au dernier jour de l'an,
que d'aucuns disent nouveau.

Yoelen et Mad

Cliché Yoelen de « Mille et une nuits », La Baule 2009-2010

Madelein Mesnard

Madelein MESNARD et Christian HELIOU furent les premiers conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire nommés à la fin des années 1960 au service académique de la jeunesse et des sports de Nantes, alors service de l'Éducation Nationale et qui devint par la suite direction régionale de la jeunesse et des sports.

Christian était spécialiste du théâtre. Madelein avait été recruté en tant que conseiller en arts et traditions populaires. Un passé nazairien commun les réunissait. Christian, c'était le travail autour du théâtre avec les « Copains », Mad, ce fut tout son engagement pour la culture bretonne et sa ville, le Bagad de Saint-Nazaire, le Cercle celtique, puis le Comité des fêtes afin de relancer la parade humoristique. N'aimant pas trop l'institutionnalisation et la routine, il fut à l'origine du « Chariboumnaz ». C'était une fête populaire qui fédérait les associations nazairiennes. Par la touche musicale et culturelle qu'il y mettait, elle annonçait déjà « les fêtes de la mer » et « les Escales ». Mad fut aussi celui qui sut accueillir ses nouveaux collègues nommés à Nantes dans les années 1970. Il fut l'élément catalyseur qui permit le développement d'une culture professionnelle particulière basée sur une pratique autogestionnaire des stages de formation. Sa rigueur dans

l'organisation, ses connaissances juridiques, son honnêteté dans la gestion lui permit de créer et de mettre en œuvre avec ses collègues des outils au service des actions de formation. Certains diraient maintenant « c'était un logisticien » mais non, c'était un libertaire. L'outil gestionnaire n'était là que pour permettre l'élan de formation, la création, la liberté pédagogique, la convivialité, la découverte de la culture et de la gastronomie populaire. Combien de stagiaires et de collègues parlent encore de Ker Hue !

Mad, ce fut aussi tout un travail avec l'office franco-allemand pour la jeunesse qui œuvrait pour le rapprochement entre les deux peuples, entre les deux jeunesse, dans une ville pourtant meurtrie par la guerre. Mais est-ce un hasard dans la ville d'Aristide BRIAND ? Et est-ce un hasard si « ses » sessions franco-allemandes « Connaissance de la France » avaient parfois pour thème : « Vie politique et vie syndicale à Saint-Nazaire » tant ces deux aspects de la vie sociale sont indissociables de la culture populaire nazairienne. Mad avait le peuple, la culture ouvrière, la culture populaire et Saint Nazaire au cœur et au corps.

Salut Mad, Salut camarade !

Maurice Bainvel

10 bonnes raisons de se syndiquer

- Pour connaître ses droits et les défendre.
- Pour résister aux pressions.
- Pour maintenir une protection sociale garantissant un niveau de vie décent.
- Pour stopper le démantèlement du droit du travail.
- Pour empêcher que soient signés des accords contraires à l'intérêt des salariés.
- Pour l'amélioration des conditions de travail.
- Pour développer la solidarité.
- Pour négocier les conventions et les accords collectifs.
- Pour défendre une société plus juste.
- Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts.

10 bonnes raisons de se syndiquer à EPA

- Parce qu'EPA est un syndicat indépendant de tout parti politique qui réunit des syndiqués d'opinions différentes recherchant l'unité syndicale.
- Parce qu'EPA est un syndicat de branche inter catégoriel de la jeunesse, des sports et de l'action sociale.
- Parce qu'EPA fonctionne démocratiquement sur le principe de l'autogestion.
- Parce qu'EPA défend les principes de l'éducation populaire.
- Parce qu'EPA défend les métiers de l'éducation populaire.
- Parce qu'EPA combat les corporatismes et leurs œillères.
- Parce qu'EPA est solidaire des luttes pour les droits de l'homme et le respect des libertés.
- Parce qu'EPA est ce que les syndiqués en font.
- Parce qu'EPA c'est vous.
- Parce qu'EPA est affilié à la **FSU, première fédération dans les trois fonctions publiques, respectueuse des syndicats nationaux qui la composent, seule fédération à avoir inscrit dans ses statuts l'objectif de la réunification syndicale** qui s'est dotée de statuts et de règles de fonctionnement respectueux de la diversité de ses composantes et de l'expression des minorités.



SECRETARIAT NATIONAL : Christine TAPIE

SIÈGE SOCIAL EPA-FSU : 8, Place de la gare de l'État – Case Postale n°8 – 44276 Nantes cedex 2

site : www.epafsu.org Tel: 02 40.35.96.57 - Fax: 02 40.35.96.56 - courriel : epa@epafsu.org

AQUITAINE - Anne BIREMBAUX — anne.birembaux@laposte.net

AUVERGNE - Yann BLOT - blossy@orange.fr

BASSE NORMANDIE - Joël JOLY - joly.joel-laurent@wanadoo.fr

BOURGOGNE - Mickaël GOULVENT - goulventmickael@yahoo.fr

BRETAGNE - Francine MAHE — frenshine@hotmail.com

CENTRE - Christian CHENAULT — christian.chenault@wanadoo.fr

ILE de France — Amélie TURET— amelie.turet@free.fr

LANGUEDOC ROUSSILLON - Thierry CRESPON— crespon.thierry@wanadoo.fr

LIMOUSIN - Serge GADY — sgady@club-internet.fr

LORRAINE — Pierre LAGARDE — pierrelagarde6@libertysurf.fr

MIDI PYRENEES — Yvonne DARTUS— yvonne.dartus@free.fr

NORD PAS DE CALAIS - Ousmane KA — o.ka@voila.fr

PAYS de la LOIRE — Catherine TUCHAIS— ctuchais@sfr.fr

PICARDIE — Murielle SOLOME — murielle.solome@drjscs.gouv.fr

POITOU CHARENTES — Patrick METAIS — patrick.metais@charente-maritime.gouv.fr

PROVENCE ALPES COTE d'AZUR — Jean-Paul MIGNON - mignonjp@free.fr

RHÔNE-ALPES — Jean-Marc JOURDAN — thoujourjm@wanadoo.fr

LA REUNION - Monique LOUYS-POTIN — monique.louyspotin@jeunesse-sports.gouv.fr

CENTRAFRIQUE — Rassidi ZACHARIA -KOZÖ ZÖ Théâtre — BP 2096 - Bangui—rassidi_zacharia@yahoo.fr

Éducation Pluralisme Action solidaire
Syndicat unitaire de l'éducation populaire, de
l'action sociale, socioculturelle et sportive

8, place de la Gare de l'État
Case postale n°8
44276 Nantes cedex 2

Téléphone : 02 40 35 96 57
Télécopie : 02 40 35 96 56
Messagerie : epa@epafsu.org

Rédaction

Christine TAPIE et le SN

Directeur de publication

Jean-Louis DUC

Impression

EPA (photocopies)

Adhésion / Abonnement

Didier HUDE

Dépôt Légal : Septembre 2010

N° CPPAP: N° 0710 S 07415

N° ISSN: N° 126063694